

CHSCT31 du 19 mai 2021

Monsieur le Président,

19 mai 2021 : seconde phase du retour à une « normalité » dans le cadre du plan gouvernemental suite au 3ème confinement = réouverture des grands magasins et des magasins non essentiels, des lieux de culture comme les théâtres et les cinémas, des lieux de vie sociale comme les cafés et les restaurants, seulement en terrasse pour ceux-ci, et avec des jauges pour le nombre de personnes accueillies avec toujours un couvre feu à 21h...

Deux autres étapes à venir jusqu'au 30 juin 2021 pour un retour à une vie plus normale ... Pas forcément la vie d'avant... Et l'implication de chacun est mise en avant dans le respect des mesures barrières ainsi que des mesures de prudence. Les étapes peuvent être adaptées suivant les données de la crise sanitaire.

Autant nous sommes motivés pour reprendre nos activités culturelles, sociales, autant nos inquiétudes subsistent dans les modalités d'un retour pérenne sur la durée durant l'été et à l'approche de la rentrée de septembre.

Si la vaccination atteint les 20 millions de personnes ayant reçues une première dose, les chiffres de la pandémie sont encore importants, le port du masque est toujours d'actualité, même si des villes ou des départements allègent la mesure en extérieur ou dans les lieux peu habités.

Où en sont les stocks des EPI de nos administrations ? Le budget consacré à ces achats présente-t-il une limite contraignante sur 2021 ?

FO engage les administrations à continuer à favoriser l'accès à la vaccination des agents par l'aménagement horaire sur le temps de travail, à distribuer l'équipement informatique aux télétravailleurs, à informer et à communiquer aux agents les décisions des directions générales sur les étapes à venir et leurs incidences sur les gestes barrières, la distanciation sociale, l'organisation du travail, le télétravail, la restauration collective, dans une période où une vie personnelle et familiale reprend dans des aspects de convivialité et d'une certaine liberté.

Compte-rendu CHSCT31 du 19 mai 2021

Présents au CHSCT31 : Caroline Faucanié et Pierre Labaisse, vos représentants FO.
Début à 9h30 en audio conférence, pause repas de 13h à 14h, fin de la réunion à 18h50.

Prochain CHSCT31 le 6 juillet 2021.

Lecture des Liminaires par Solidaires, CGT et FO.

Réponse Douanes sur les liminaires: éléments seront évoqués en questions diverses.

Réponse DRFIP sur les liminaires: réponses vont intervenir dans les points de l'ordre du jour.

Point 1 : approbation du PV du 11 mars 2021

Approuvé

Point 2: point des situation sanitaires des directions

DRFIP

Présentation: une boîte de 50 masques chirurgicaux distribué aux agents, masques en tissu à distribuer ; message concernant la vaccination adressé à tous les agents avec liste des sites et conditions suivant les âges ; un cas positif encore en sortie de quarantaine (rappel : 88 cas positifs depuis mars 2020 et depuis janvier 2021 : 36 cas positifs).

DOUANES

Présentation: suivi mensuel du stock EPI et ré-approvisionnement à la demande des services ; depuis le dernier Chsct, 10 agents cas positif (communication au Chsct sur les agents BSE Blagnac et BSI Ax les Thermes), plus d'agents malades, peu de cas contact ; vaccination : douaniers de plus de 55 ans reconnus prioritaires donc contact avec les préfectures des 8 départements pour l'accès aux places dédiées, pas de suivi à ce jour ; masques FFP2 : instruction depuis le 07/05/21 de doter les agents vulnérables de masques FFP2 revenant en présentiel (suite avis du médecin de prévention) comme les agents de la surveillance assurant des contrôles d'usagers venant de zones sensibles Covid (Brésil, Inde, etc.) dès lors que le contrôle est approfondi (retenue douanière et fouille à corps), la dernière BSI à être dotée = BSI de Gaud le 20/05/21.

DNSCE

Présentation: 3 mois d'avance en stock EPI ; TT à 80 % ; information donnée aux agents de plus de 55 ans sur deux week-ends de vaccination.

DIRCOFI

Présentation: achat masques chirurgicaux pour reconstituer le stock jusqu'en juin 2021 ; TT élevé et un seul agent par bureau en présentiel ; un cas positif avec arrêt maladie suites à complication, un cas positif a amené 7 agents contacts à l'isolement sans cas positif ensuite.

ENFIP

Présentation: stock EPI présent ; un stagiaire en formation à distance en cas positif ; accueil sur site le 18/05/21 de 118 agents C arrivant en formation à distance pour récupérer le matériel informatique ; promotion avec 20 stagiaires en cours sur site Enfip et Dirso avec 5 agents par classe ; la formation à distance pour les formations continues rencontrent un franc succès, donc il peut être envisagé d'en poursuivre le développement.

INSEE

Présentation: TT la norme avec une seule journée sur site par semaine jusqu'au 08/06/21 ; à partir du 09/06/21 retour progressif en présentiel suivant l'évolution de la crise sanitaire ; enquêtes se font par internet ou téléphone, seulement les repérages se font sur le terrain.

Docteurs

Présentation: sont beaucoup moins sollicitées par les agents rapport Covid19, intervention seulement sur les agents arrivant en mutation ; inquiétude sur un retour en présentiel d'agents vulnérables ou pas.

ISST

Présentation: Taux reproduction en Occitanie à 0,76 %, sur le 31 = taux d'incidence à 108, 33 % hospitalisation, 28 % personnes vaccinées ; seconde phase au 19/05/21 : protocole des entreprises mis à jour sur le site du ministère de l'intérieur.

Psychologue du travail DI Montpellier

Présentation: moins de contacts avec des agents en difficulté dans leur vie personnelle / Covid19.

- OS: demande de transmission de cet état par les administrations aux membres du CHSCT avant la tenue du CHSCT,

Réponse DR Douanes: c'est possible d'envoyer une fiche.

- OS: quelle conséquence sur les contrôles à la BSI d'Ax les Thermes ?

Réponse Assistant de prévention : quelques jours d'isolement des agents de la brigade, dispositif suivi cas /administration /médecin de prévention, adaptation de la prise des repas entre le local social et la salle de réunion,

Réponse DR Douanes : fonctionnement brigade en mode dégradé avec services annulés et encadrants impactés, remarque période de FP dont multiplication cas contact, rappel du médecin sur le risque de contamination durant la prise des repas.

- OS: la contamination est retracée dans le domaine familial, souhait de la même procédure dans le domaine professionnel (cas à la BSE de Blagnac) et que la Covid19 soit reconnue en maladie professionnelle,

Réponse DR Douanes: à la BSE Blagnac, contamination durant entretien d'évaluation des agents avec un cas positif, donc arrêt de celles-ci et isolement des agents suite process en place.

- OS: vu le cluster à Ax, les mesures sanitaires sont-elles respectées dans les véhicules ? Rappel fait si port du masque non respecté ? Préconisation suffisante pour la prise des repas ?

Réponse DR Douanes: rappel des consignes régulièrement, les agents les respectent au travail mais il peut y avoir du relâchement dans les trajets.

- OS: à Colomiers, un cas positif et 7 cas contacts en isolement : perturbation des missions et de l'organisation du travail ; remarque que les repas ou pauses café posent pb et que dans la restauration collective, les gestes barrières sont plus faciles à mettre en œuvre,

Réponse assistante de prévention : protection des agents donc isolement des cas contacts (agents présents sur site et ayant mangés ensemble), aucun positif ; affiches apposées dans les lieux de restauration sur les gestes barrières, à respecter par les agents,

Réponse ISST : le réseau des assistants de prévention / médecins de prévention présent donc agents protégés, et si risque 0 est inaccessible, le résultat est encourageant (peu de clusters) ; il est difficile de respecter les gestes barrières dans une période où on manque de convivialité ; les affiches et les jauges sont présentes mais les chefs de service ne peuvent pas faire que la police pour leur respect.

Réponse DRFIP: c'est la responsabilité de chacun sur les gestes barrières à respecter, rappel aux chefs de service fait, les mesures de protection ne doivent pas être levées maintenant ; les prestations de ménage Covid sont prolongées par décision de 6 mois.

- OS : en accord avec les dires de l'ISST, mais rappel des consignes aux agents à chaque changement d'étapes, exemplarité des agents et des encadrants, c'est compliqué d'aller plus en avant et de ne pas stigmatiser les agents ; dans les brigades, les escouades se rencontrent-elles ?

Réponse DR Douanes: note présente depuis un moment sur l'aménagement de la côte de service pour éviter le brassage des agents et le chevauchement des escouades, le nettoyage des véhicules de services ; vérification à faire de ce respect dans les côtes de service ; pour deux BSI, proposition d'achat de matériel pour prendre leur repas en extérieur à venir.

- FO : attente d'une note précise pour les agents à l'approche de la 3ème étape au 9 juin 2021 sur l'organisation du travail et de la restauration.

Point 6: DRFIP : résultats des questionnaires sur le TT

Présentation: envoi en septembre/octobre 2020 d'un questionnaire aux encadrants pour établir un retex sur la période Covid ; réunion nationale en janvier 2021 sur le TT avec Anact (démarche sera expliquée dans un prochain Chsct), questionnaires TT envoyés en février 2021 aux encadrants et aux agents, réponse de 45 % des personnels et en général un ressenti satisfaisant dans certaines rubriques, principaux éléments mis en avant :

- sentiment de fatigue des encadrants depuis le 1^{er} confinement, même sentiment chez les agents mais avec une donnée en % moindre,
- manque de matériel informatique et installation à domicile non pratique durant le 1^{er} confinement, depuis dotation de matériel donc moins de pb rencontré,
- retour dans les services, positif à 75 % pour les agents et 97 % pour les encadrants,
- 80 % des agents et 90 % des encadrants sont rassurés sur les conditions de sécurité sanitaire,
- principales attentes : demande d'évolution des outils de travail, demande de formation aux nouveaux outils de travail, réflexion sur l'organisation du travail (nature du travail, aménagement de l'espace dans les bureaux...), attente d'un développement du management de proximité.

- OS : rappelle que la Drfip est la dernière à mettre en place un Retex sur la période Covid, ici TT avec un questionnaire à tous les agents, car le premier questionnaire était seulement envers les encadrants, alors que la Douane a fait le sien durant 2020 en faisant participer tous ses agents pour parvenir à un plan d'action ; déplore l'inaction de la Drfip ;

- plusieurs remarques sur l'analyse des questionnaires : il apparaît une inégalité de traitement dans les agents ayant eu accès au TT et la communication a manqué durant le 1^{er} confinement (chef de service a la manoeuvre sans note DR), donc tensions entre agents sur l'organisation du travail ; préconisation de réunions dans les services sur le TT et l'organisation du travail mais non tenues partout ; travail en équipe difficile à mettre en place ; demande de transparence pour la dotation en matériel informatique ; certains agents en situation de maladie ont du mal à être placés en TT ,
Réponse DRFIP : demande aux OS de signaler les agents souhaitant être en TT, et à étudier en concertation avec médecin de prévention ; il va être demandé un suivi du TT aux chefs de service à partir du 15 juin 2021 (abordé au CTL du 7 juin 2021), et un rappel va être fait aux chefs de service qu'une réunion sur le TT soit tenue dans les services n'en ayant pas organisé.

- OS : attentes sur les réunions sur le TT dans les services mais remarque de disparité de situation sur le TT dans la Drfip 31 (certains agents ont mis en place d'eux-mêmes des outils de travail) = a t'on pris les bonnes pratiques de certains services pour les diffuser à tous ? Pb de communication où

les chefs de service passent du temps à la tenue des agendas et à éviter une situation difficile et un risque de coupure entre agents en TT et ceux sur site,

Réponse DRFIP : protocole informatique en place : matériel pour agents sur site et agents en TT (micro, écran récent, téléphone...), et il est prêté attention par les chefs de service au clivage agents en TT / agents sur site avec une bienveillance à avoir sur ces situations.

Point 3: DRDDI : présentation des analyses radon dans 5 services

Présentation du BEAT DI Montpellier: rappel de la définition du radon et depuis le décret de 2018, l'employeur doit avoir une démarche de protection des agents avec l'organisation de relevés de mesures du radon, 10 sites recensés dans la DR de Toulouse dont 3 en zone haute (Gaud, Foix, Ax les Thermes, mesures hiver 2020/2021 sur les 3 sites et résultats des relevés obtenus pour Gaud et Foix, en attente à Ax les Thermes) :

- Foix : taux élevé dans un local d'archives sans fenêtres, donc visite sur site le 04/05/21 pour expliquer aux agents le résultat obtenu, le risque encouru et la solution envisagée : installation d'une VMC (PLI a contacté le propriétaire du site pour les travaux) et un autre relevé interviendra en suite de pose VMC.

- OS: satisfaction d'avoir le retour des mesures de radon, en sachant que ce gaz est dangereux (30 % dans les causes de cancer du poumon), prise en compte de la solution apportée à Foix, qu'en est-il d'une solution à apporter à Gaud pour le local en sous-sol où le taux est proche du taux d'alerte ?

Réponse ISST: seconde cause du cancer du poumon en France, donc nouvelle réglementation à appliquer depuis 2018 sur les sous-sols et les RDC avec démarche de mesure du radon avec deux campagnes de relevés faits et des seuils définis pour mener des actions :

- de 0 à 100 : relevés sur deux campagnes : sans risque,

- de 100 à 300 : relevés tous les 10 ans,

- de 300 à 1000 : seuil de 300 déclenche des actions à mener pour éviter la concentration de ce gaz,

- > 1000 : si cela concerne un local d'archives, action avec la mise en place d'un dispositif

d'aération (pose VMC ou aération par ouverture de fenêtres) et le taux diminue ; si le taux est

toujours > 1000 : on rentre dans un processus de suivi individuel des agents sur le taux absorbé de ce gaz.

- Foix : relevé dans le local d'archives à environ 400, solution apportée de ventilation par pose VMC pour faire baisser le taux ; au 1^{er} étage, relevé 250, sans risque.

- OS: qu'en est-il de la situation de mesures du Radon sur les sites Drfip ?

Réponse DRFIP: 5 sites concernés (Revel, St Bât, St gaudens, Salies, Muret) et les analyses tenues en 2020, rapports rendus en juillet 2020 = mesures < 300 donc pas de surveillance particulière et communication aux agents.

- OS: il n'y a pas eu de retour depuis juillet 2020 au CHSCT, qui a financé les mesures, or la Douane a pris la décision de faire ses mesures plus tardivement et les présente ce jour,

Réponse DRFIP: reconnaissance que c'est un loupé dans la communication.

Point 5: DRFIP : présentation TOIP et application BALI – GENESYS

Présentation TOIP : (remarque : système utilisé en Douanes depuis plusieurs années)

- en 2020, communication par note de la DGFIP sur le changement de système de téléphonie utilisé (analogique se terminant en 2023), paiement des travaux de câblage et de l'achat des téléphones (100 000 achats en national),

- avantage technique : reparamétrage de messages vocaux, d'autres interventions se faisant à distance sur le système informatique, sécurité renforcée sur les communications (pas de possibilité d'écoute indésirable extérieure), offres de service présents (serveur vocal interactif, conférence à 6, annuaire, messagerie vocale...) et possibilité d'évolution (soft phone, solution de mobilité sur PC ou smartphone),

- impacts : changement de tous les équipements sur les sites (système de routage et appareils téléphoniques) ; à la charge des services informatiques : en 2021, audits menés avec mise en conformité et aux normes sur tous les sites (réception de devis pour le câblage...) pour un déploiement jusqu'en 2023 – par exemple mars 2021 à mars 2022 = déploiement sur sites Colomiers, Revel, Balma, St-Gaudens, Castanet, Toulouse Ranguel et Toulouse TTA-CAS avec coupure du réseau de quelques heures au moment de la bascule de système.

- OS: présentation synthétique et compréhensible, évolution technologique ok mais pour quel coût dans les dépenses publiques vu le changement de tous les appareils téléphoniques (certains changés il y a peu de temps!), donc demande communication aux OS de ce coût, alors qu'on ne peut acheter des fauteuils ergonomiques,

Réponse DRFIP: pas le même budget.

- OS : quelle utilisation de cette technologie ? Si pbs techniques, quelle solution pour ne pas porter atteinte à la qualité des services ? Quelles mesures pour limiter les dérives, par ex. l'enregistrement de communication ?

- OS: TOIP utilisé en Douane, et maintenant passage à la Softphonie à la DNSCE, solution étudiée à la Drfip ? Y a-t-il un moyen d'y passer directement ?

Réponse DRFIP: ce choix a été fait au niveau national, pas de réponse à donner en local, mais sur le sujet de la Softphonie, il va faire remonter la question ; il souligne que cela a dû être réfléchi et étudié au niveau central, et il y a des spécificités aux impôts avec des centres d'appels téléphoniques fonctionnant en accueil des usagers, et des boîtes vocales avec des messages à choix.

- OS : expérience TOIP au service des amendes : pb de connexion pour les agents travaillant en plateforme d'appel comme de qualité d'écoute et de communication = demande d'un matériel de qualité pour travailler ; question sur la qualité du réseau à domicile à avoir pour les agents en TT utilisant le téléphone à l'avenir ; question évoquée en CHSCTM ?

Réponse DRFIP : dans le protocole, le service doit alerter sur les pbs rencontrés (la société est intervenue pour régler la qualité audio), toutes les difficultés sont remontées au national car ceux sont des marchés nationaux, sans retour à ce jour.

- OS : souhait sur un prochain CT d'une étude à mener pour éviter les utilisations abusives de ces nouvelles technologies,

Réponse DRFIP : la centrale entame les démarches / CNIL, le coût est important oui, mais cela va générer des économies sur la maintenance des routeurs et des téléphones.

- OS : la Dircofi est-elle concernée par la TOIP ? Pas de communication à la DR, suivant quel calendrier ?

Réponse DIRCOFI : passage à la TOIP sur son site DR en 2021, dans les sites hébergés par la Drfip, elle gère.

Présentation BALI – GENESYS:

- BALI : bandeau agent light est l'interface pour se connecter à la plateforme GENESYS (gestion Orange) : le système sait si l'agent est en pause, disponible, absent pour prendre un appel téléphonique, déclaration faite à la CNIL suivant réglementation, sans retour.

- OS : il y a 3/4 ans, demande avis CNIL sur ce dispositif sans retour ; il y a deux mois, délibération émise en ce sens, sans réponse = demande de ne pas utiliser les éléments statistiques fournies par le logiciel (risques de « flicage » ou d'aide à la notation des agents), demande d'un document clair à la Drfip sur les raisons et l'utilisation du logiciel, est-ce que ce dispositif sera déployé dans tous les services ?

Réponse DRFIP : il existe un arrêté de la Dgfiip instaurant l'utilisation de BALI-GENESYS, la déclaration à la CNIL déposée (accusé réception obtenu, l'avis n'est plus rendu) ; le module statistique est non neutralisable car le système doit savoir si un agent est disponible pour prendre un appel ; la demande du document clair sera remonté à la centrale ; système seulement présent sur les plateformes d'appel gérant beaucoup d'appels, pas installé partout car service privé payant.

Réponse ISST : le Chsct peut demander des éléments d'informations sur un sujet national, si des dérives observées : la poursuite juridique peut être mise en œuvre.

Point 4: DRFIP : étude sur la structure de l'immeuble de Colomiers

Présentation : immeuble suivi jusqu'en 2017 (fissure donc témoin apposé à suivre), puis nécessité de faire le point suite aux travaux intervenus autour, et du besoin de localiser sur place d'autres services = société s'est déplacée en 2021 : témoins de fissure n'ont pas bougé mais travaux correctifs à faire sur l'immeuble = végétation à enlever et nettoyage façade (devis reçu, travaux à venir), parement à réparer et travaux d'étanchéité à mener ; choix de sociétés en cours pour réaliser les travaux à venir dans le bâtiment pour la relocalisation de services et d'archives.

- OS : a alerté sur la nécessité de suivi de la fissure, qui a été abandonné – donc demande une surveillance / contrôle de la fissure, car risque majeur sur l'immeuble à cause des constructions à côté, et dans le cadre de nouveaux services localisés dans le bâtiment.

- DRFIP : demande à l'ISST la réglementation à ce sujet, l'inscription au Duerp nécessaire ?

Réponse ISST : notion de suivi / traçabilité importante à inscrire dans le Duerp si notion de danger présente.

Réponse assistante de prévention : inscription d'une ligne dans le Duerp pour cet immeuble

- OS : liste détaillée donnée des pbs rencontrés sur cet immeuble, incite à se rapprocher du gestionnaire,

Réponse DRFIP : points pris en note, pas de retour du gestionnaire de site, difficulté à avoir un rdv avec les services de la Mairie.

Point 7: DRFIP : jauge des accueils

Présentation : plans ajustés et présentés en CT, suivant déplacement envisagé des usagers, des places assises, mobilier, etc.

- Solidaires : a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour car réception sur 8 semaines des usagers durant la campagne de déclaration d'impôts = pas de réunion sur les sites mais accueil du public prévu, alors que la période sanitaire est toujours en cours ; jauge présentée avec un nombre : suivant des calculs établis en DR sans tenir compte de la situation locale, donc sur site, ce n'est pas tenable si afflux de redevables (ex : 56 personnes prévues à Balma, c'est ramené à 28 personnes accueillies, ou l'accueil est organisé sur site par le gestionnaire sans tenir compte des directives de la DR) ; plans présentés reprennent le risque sanitaire mais sur site, ce n'est pas appliqué (ex : chaises rajoutées...) ; action des vigiles pour éviter les conflits, et ils assurent aussi le respect des mesures de prudence et la gestion des files d'attente,

Réponse DRFIP : vigiles deviennent un recours obligatoire car pbs d'incivilité des usagers sur les grands sites (Cité administrative, etc.), cela va s'inscrire dans les dépenses dans la durée : embauche prolongée sur site (3 vigiles au Mirail) durant la crise sanitaire et ensuite.

- OS : bornes en libre service fermées sauf sur les sites de Muret et de Colomiers avec jauge d'une personne les utilisant, quid de l'emploi des personnels en services civiques non employés sur ces bornes ?

Réponse DRFIP : demandera des infos au pôle fiscal.

- OS : pb avec la jauge de l'accueil à Ranguel où le gestionnaire de site n'a pas respecté le document de la DR, et le ressenti des agents est de la fatigue pour ceux gérant cet accueil de masse, Réponse DRFIP : s'occupe de cette situation.

- OS : la notion de jauge pose le pb du militantisme : salle des capitouls où on ne peut plus se réunir, et dans ces accueils, des usagers sont reçus (de plus, dans les transports en commun, pas de jauge d'occupation) = si cela perdure, saisie de la cellule discrimination pour non application des droits syndicaux, ou demande un calcul de jauge pour que soient tenues des réunions,

Réponse DR Douanes : instructions à appliquer venant du SG Bercy, pour ce CHSCT du 19 mai, souhait de le tenir en présentiel, mais sans instructions nouvelles, on respecte les instructions antérieures,

Réponse ISST : associé aux calculs de jauge, qui restent en théorie, et il faut voir les nécessités sur sites avec les gestionnaires de ces sites ; dans le guide ministériel : accueil sur RDV préconisé pour les usagers, encore en cours donc à privilégier sur les sites ; toutes les réunions sont limitées donc cohérence du dispositif, et réunions possibles à plus de 6 si un impératif intervient car mesure de protection risque Covid dans les intérieurs à respecter.

- OS : demande d'intervention de la DR sur le site du Mirail avec la chef de service,

Réponse DRFIP : médiation en interne et discussion avec la chef de service.

Point 8: DRFIP : droit d'alerte du SIP Balma – plan d'actions

Présentation : rappel des faits depuis le lancement du droit d'alerte (fin avril 2020), présenté aux CHSCT de juillet et septembre 2020, commission d'enquête en novembre 2020 (OS et représentants administration, assistant de prévention), questionnaire lancé aux agents en janvier 2021 (confidentialité des échanges assurée par la secrétaire du Chsct, 1 agent sur 4 a répondu), entretien (1 entretien), plan d'actions établi en 7 rubriques et présenté au CHSCT ce jour avant communication à la DR puis aux agents et chef de service.

- OS : remarque que ce SIP est le dernier créé avec des moyens, car vitrine de la DRFIP 31, fonte des effectifs depuis, 1^{er} droit d'alerte il y a quelques années (plan d'actions émis non suivi d'effets), la situation évoquée par ce droit d'alerte de 2020 se retrouve ailleurs, donc, les différentes solutions du plan d'actions peuvent être mises en place dans d'autres sites pour collectivement améliorer les relations de travail : TT a apporté des changements, TT va s'inscrire dans la durée, et il ne faut pas rater la prise en compte de cette organisation de travail car les agents et les encadrants sont sous tension et la situation va exploser dans le 31,

- OS : plan d'actions va être distribué sur le SIP Balma aux agents, mais sur ce site, la DR doit veiller à ce que la situation s'améliore avec la chef de service (agents en souffrance, dont en maladie, etc.), sinon, intervention à Bercy ou au tribunal, car la santé des agents est la responsabilité de la DR et ces dérapages ne doivent plus avoir lieu dans les services ,

Réponse DRFIP : la procédure est la suivante : plan d'actions, après validation ce jour au CHSCT, sera présenté au DR puis aux agents et au chef de service du SIP de Balma

Réponse ISST : contexte particulier en 2020, et rappelle la procédure et la méthodologie du droit d'alerte = si pbs dans un service, un membre du Chsct ou le Chsct en rapport avec le chef de service analyse si un danger grave et imminent est présent dans le service, ensuite si c'est le cas = demander une enquête au Chsct, puis en commission constituée analyse des RPS à faire, etc. Il ne faut pas décrédibiliser l'action du Chsct...

Réponse OS : non responsable de la non intervention de la DR sur ces sujets malgré les alertes des OS en CT et la DR sans réponse donnée au pb.

Point 9: DNSCE : campagne amiante 2020/2021

Présentation : suivant le guide ministériel, recherche d'amiante avant les travaux qui vont être menés à la DNSCE (augmentation de l'espace d'accueil avec le projet PHEDRE) ; de novembre 2020 à mars 2021, prélèvements puis résultats : rien ne présente un danger immédiat pour les agents, si travaux réalisés, enlèvement des produits d'amiante avant ; infos données aux agents, ISST (document transmise ce matin), Chsct, docteur, etc...et signalétique apposée si matériaux contenant de l'amiante.

- OS : compétence ISST primordiale sur ce sujet, et retour au Chsct conforme suivant la procédure du guide ministériel,

Réponse ISST : procédure respectée, réserve sur les éléments du bilan de la DNSCE volontariste sur cette démarche = il peut être relevé de la présence d'amiante quand les travaux ont débuté, donc, autre expertise à faire à ce moment-là, pour ne pas mettre en risque les agents et les salariés des sociétés de construction : la norme technique donnée par les techniciens réalisant les prélèvements en vue de l'expertise,

- OS : bâtiment inauguré en 1982, donc amiante dans les sols, canalisations, et dans les joints des fenêtres, qu'en est-il pour le monte-charge condamné en ce moment ? Demande d'un compte-rendu pédagogique aux agents de la situation relevée après le CT de la DNSCE du 18 mai 2021,

Réponse DNSCE : le monte-charge restera condamné, les travaux de désamiantages seront menés mais la forme et la durée sont à l'étude (prévention, présence des agents sur site, temps de réflexion en cours, etc...), l'ISST sera intégré dans le processus quand les plans seront finalisés,

Réponse ISST : si présence d'amiante dans des portes d'ascenseurs non trouées, cassées, etc...Pas de pb ; il se tient à disposition avec le médecin de prévention pour aller expliquer aux agents.

Point 10: Budget

Propositions d'achats validés par OS : chaussures de sécurité DNSCE, lampadaires Douanes, luminaires salles Enfip, des tables et chaises d'extérieur Douanes (pour deux brigades, pour manger dehors, en extérieur clôturé, le local social est peu adapté cause Covid), stores restaurant Enfip, gilets rafraîchissants motards Douanes, rampe pour accéder véhicule m°chien (chien opéré),

Propositions d'achats reportés par OS : garde-corps quai de déchargement DNSCE (demande d'autres devis pour cette réalisation), et achats de lampadaires DNSCE (demande autre devis moins coûteux au prix unitaire et demande d'explication sur l'utilité de lampadaires doubles),

Propositions d'achat refusé par OS : massage individuel (prestation à la charge de la DNSCE).

Point 11: Questions diverses

- Présentation par le BEAT DI de Montpellier : dans le cadre de la prévention des RPS sur les Oppositions à fonctions, GT mis en place par le DI (servant Retex avec des fiches à mettre en place) avec divers intervenants (réfèrent sécurité, agents, divisionnaire, psychologue du travail, Beat, etc., en visio pour le moment,

Remarque OS : souhait de la présence des OS ou membres du Chsct à ce GT ; suivant les éléments mis en avant par le GT, souhait que l'administration ne se limite pas à des actions par souci du coût,

Remarque DR Douanes : ces travaux seront évoqués en transparence devant le Chsct.

- OS : délibération des 3 OS sur le point BALI – GENESYS

- OS : retour sur la fiche de signalement d'un agent des Douanes, mise à dispo de la Direccte, qui a du mal à obtenir des renseignements de son administration d'origine, et présente un ressenti où la Douane ne le considère pas, pb en cours sur son CET et heures supplémentaires avec RH DI,
Réponse DR Douanes : soutien de l'administration envers cet agent, transmission d'une demande de promotion vers son administration d'origine, se rapproche de la RH DI pour poser question CET, etc.

Réponse ISST : les OS du Chsct peuvent faire une motion à transmettre au préfet sur la situation de cet agent,

Réponse DR Douanes : si motion présentée, il la transmettra au Préfet,

OS : demande premier jet motion par Solidaires puis accord des autres OS sur le texte.

- OS : chauffage coupé à la Cité administrative, période de froid = donc les agents ont demandé au gestionnaire de site qui a répondu pas de possibilité de rallumer le chauffage de façon cinglante,

Réponse DRFIP : DDT a demandé l'arrêt du chauffage, rappel au gestionnaire sur sa façon de s'exprimer.

- OS : où en est le renouvellement du parc auto à la brigade d'Ax les Thermes ? Possibilité de véhicules banalisés ?

Réponse DR Douanes : parc auto géré par la DI, doit évoquer le sujet avec le DI, réponse donnée au prochain Chsct.

- OS : site de Colomiers, situation actuelle du déménagement, aménagement ?

Réponse DRFIP : plans finalisés et discussions avec les déménageurs pour revoir un planning suite aux travaux prévus (cloisons, faux-plafonds) pour transfert au 1^{er} septembre 2021.

- OS : site de la Place Occitane ? Quel coût ou surcoût pour le désamiantage ? Demande de communication de ces documents,

Réponse DRFIP : discussion avec architecte suite aux résultats des prélèvements d'amiante (joints des fenêtres), enveloppe du budget (10% prévus pour les aléas rencontrés)

- OS : dans le cadre de regroupement de services, les agents récupèrent des dossiers incomplets, donc demande que la DR intervienne sur ce pb pour les futurs transferts à venir,

Réponse DRFIP : se rapproche du pôle fiscal pour une réponse.

- OS : depuis la note du 30 avril 2021, où en est la question avec le PLI pour l'achat de caisses de transport pour les véhicules de M^ochien ?

Réponse DR Douanes : relance le PLI le lendemain.

- OS : présence de fauteuils usés à la brigade de Tarbes, livraison d'autres fauteuils aussi usés,

Réponse DR Douanes : agents devant faire des contrôles routiers, livraison de fauteuils recyclés en bon état, à vérifier en effet mais demande non prioritaire en ce moment.

- ISST : accident 16 mai à St-Gaudens de nature industrielle (usine pâte à papier, site Seveso2) sans impact sanitaire pour les agents = lancement d'une réflexion en Chsct quand les services sont localisés près d'un site industriel classé Seveso, les aider à se rendre compte des risques et à y réagir,

Remarque OS : sites localisés à Portet sur Garonne et Fenouillet, que les services proches connaissent les risques et sachent quel protocole appliqué.